

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE
D'YEU

Séance du : **21 janvier 2025**
Numéro de la délibération : **DEL/BC/25/01/05**

<p>Date Convocation 15/01/2025</p> <p>Date Affichage 15/01/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 19 - procurations 03 - absents 05 	<p>Le 21 Janvier Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Alice MARTIN et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

ASSOCIATION DU RESEAU AGRICOLE DES ILES ATLANTIQUES (RAIA) : ADHESION ANNUELLE 2025 ET 2026

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Le Réseau Agricole des Iles Atlantiques (RAIA) porte comme objectif de fédérer les initiatives en faveur du développement de l'agriculture insulaire dans les îles du Ponant, ainsi que dans les îles à pont (Oléron, Ré et Noirmoutier). Il constitue un outil d'accompagnement au service des collectivités locales et des entreprises du secteur primaire pour une agriculture insulaire dynamique et durable.

Depuis 2019, en plus de l'Ile d'Yeu, les Communes des îles d'Aix et de Bréhat, et de Sauzon (Belle-Ile), et les Communautés de Communes d'Oléron et de Noirmoutier ont pris la décision d'adhérer. Elles ont « perçu les nombreux points communs partagés avec les autres territoires insulaires concernant le développement de l'agriculture, et notamment en matière de problématiques foncières, de mutation des activités, de difficultés administratives liées aux contraintes d'urbanisme et de maintien d'une dynamique permettant la cohabitation des différentes activités primaires. » L'adhésion au Réseau Agricole des Iles Atlantiques permet de partager les expériences, de mutualiser les recherches et les outils, d'accompagner les projets agricoles locaux, et de défendre et faire reconnaître en matière agricole les spécificités liées à l'insularité.

Pour les Collectivités, la cotisation d'adhésion à l'association du RAIA se compose d'un montant complémentaire de 0,50 € par habitant INSEE. Pour la Commune de L'Île d'Yeu le montant total serait donc de : 0,50 € x 4 970 h = 2 485 €

Considérant la politique volontariste menée par la Commune en faveur du développement de l'agriculture, notamment avec l'extension des zones agricoles du PLU, le conventionnement avec la SAFER, la création et l'animation avec le Collectif Agricole, l'association Yeu Demain et Terre de Liens du dispositif Terres Fert'île et son cofinancement,

Considérant la participation active de L'Île d'Yeu à l'association des Îles du Ponant (AIP),

Considérant l'intérêt de mutualiser les expériences réalisées sur les différentes îles, et de faire reconnaître et défendre les spécificités des agricultures insulaires de la façade atlantique et de la Manche,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR, 1 ABSTENTION : Line CHARUAU) :

- ♦ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de L'Île d'Yeu à l'association du Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) pour les années 2025 et 2026,
- ♦ **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle de 0,50 €/ habitant pour 2025 et inscrit au budget principal en section de fonctionnement,
- ♦ **AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion et toutes autres pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU